

La réforme du droit des biens : Propriété et relations de voisinage

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs d'une étude notariale

Portée de la réforme

Par la loi du 4 février 2020, publiée le 17 mars 2020, le législateur a inséré un Livre 3 dans le nouveau Code civil en vue de moderniser le droit des biens. Ce livre comprend huit titres. Le premier de ces titres, intitulé « dispositions générales », reprend les principes généraux du droit des biens en vue, notamment, d'instaurer un droit commun applicable à l'ensemble des droits réels démembrés. Le titre deux concerne la classification des biens alors que les titres suivants sont consacrés respectivement au droit de propriété (3), à la copropriété (4), aux relations de voisinages (5), incluant le régime des troubles de voisinage, de la mitoyenneté et des servitudes, à l'usufruit (6), à l'emphytéose (7) et à la superficie (8).

Les nouvelles dispositions, qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2021, modernisent la matière en s'affranchissant d'un vocabulaire daté.

Vu l'ampleur de la matière, le contenu de ces nouvelles dispositions sera exposé lors de deux formations distinctes, dispensées par Mes Sophie BOUFFLETTE et Arianne SALVE, avocates au barreau de Liège, spécialisées en droits des biens, anciennes assistantes du Professeur LECOQ, coauteur de la réforme avec le Professeur Vincent SAGAERT.

Dispositions générales, Propriété et Relations de voisinage

La formation de Maître BOUFFLETTE concernera le Titre I du Livre 3 et le droit commun qu'il instaure, le Titre III relatif à la propriété et, enfin, le Titre V relatif aux relations de voisinage.

Le Titre I renferme plusieurs dispositions impératives auxquelles il ne pourra être dérogé par convention, ainsi que le nouveau régime de la publicité foncière qui se trouve sensiblement modifié par la loi nouvelle.

Le Titre III est tout entier consacré au droit de propriété ; il en organise la preuve d'une manière inédite et en revisite les limites horizontales et verticales, notamment en réglementant de manière spécifique le cas particulier de l'empiètement.

Le Titre V regroupe quant à lui les dispositions relatives aux servitudes et à la mitoyenneté. Les régimes de ces deux institutions foncières connaissent des modifications notables, telle l'abrogation de la continuité comme critère distinctif des servitudes ou la consécration législative de l'acquisition forcée de la mitoyenneté.

Les dispositions nouvelles seront présentées sous l'angle de votre pratique notariale.

Oratrice :

- ◆ **Maître Sophie BOUFFLETTE**, avocate spécialisée en droits des biens au Barreau de Liège et collaborateur scientifique de l'Université de Liège

Président

- ◆ **Maître Marc VAN BENEDEN**, notaire à Bruxelles
- ◆ **Maître Xavier BRICOUT**, notaire à Soignies

Dates et lieux :

- ◆ **Le mardi 19 janvier 2021 en webinaire, de 13h à 17h**
- ◆ **Le mardi 26 janvier 2021 en webinaire, de 13h à 17h**
- ◆ **Le mardi 2 février 2021 en webinaire, de 13h à 17h**

Agréation : Cette formation a été agréé par la Chambre Nationale des Notaires sous le numéro 20/32842 vous donne droit à 3,5 points de formation juridique.

Horaire webinaire interactif

13h00 à 13h15	Introduction par le Président
13h15 à 14h15	Première partie de la formation
14h15 à 14h30	Première pause
14h30 à 15h45	Seconde partie de la formation
15h45 à 16h00	Seconde pause
16h00 à 17h00	Troisième partie de la formation

Participation

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs de notaires. Le nombre de participants est limité afin de vous permettre d'avoir une réelle interaction avec les orateurs.

Tarif

Le prix de la formation est de **345 € HTVA** par demi-journée. Une réduction est accordée si plusieurs participants d'un même cabinet s'inscrivent simultanément.

CARTE-REPONSE

Données de facturation :

Étude :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Numéro de TVA :

Coordonnées des participants (merci de préciser l'adresse mail à laquelle envoyer le lien de connexion, et l'adresse postale à laquelle envoyer le livre) :

Nom du participant 1 :

Adresse e-mail du participant 1 :

Adresse postale du participant 1 :

Nom du participant 2 :

Adresse e-mail du participant 2 :

Adresse postale du participant 2 :

Inscription pour la formation du **19 janvier 2021 en webinaire**

Inscription pour la formation du **26 janvier 2021 en webinaire**

Inscription pour la formation du **2 février 2021 en webinaire**

Prix pour une inscription : 345 € HTVA. Si inscription groupée et simultanée, le prix sera de 325 € HTVA par participant. Vous recevrez une facture commune au tarif réduit uniquement dans le cas d'une inscription simultanée. L'inscription inclut l'ouvrage de la formation, d'une valeur de 75 €.

Toute annulation doit se faire dans un délai de minimum 10 jours avant la date de la formation. En cas d'empêchement après ce délai, vous pourrez vous faire remplacer par un collaborateur.

KnopsEdu

La réforme du droit des biens - Propriété et relations de voisinage

Comment s'inscrire ?

■ fr.knopspublishing.be/formation

■ Renvoyez-nous cette carte par la poste à:
KnopsPublishing
Eléonore Snyers
Rue de Genval 4
1331 Rosières

■ Envoyez un e-mail à :
info@knopspublishing.be
contenant vos données d'inscription
ou

■ Par fax au 014/73 89 50